

331. Copie de toute la correspondance, datée de 1939 jusqu'au 31 mars 1942, échangée entre le ministère des pêcheries ou l'office du poisson de conserve et le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse, des compagnies, agences ou personnes relativement à la salaison et à la vente du hareng mariné ou macéré au vinaigre et à l'octroi de subvention ou d'aide à cette fin.

332. Etant montrant:—

1. Quels sont les noms, âges, adresses et qualités des directeurs des services financiers nommés dans chacune des trois armes des forces armées?
2. Ces particuliers sont-ils membres des forces de Sa Majesté ou des civils?

333. Etat montrant:—

1. Combien de wagons-citernes, c'est-à-dire de wagons de chemins de fer aptes à faire le transport des produits du pétrole, sont-ils la propriété (a) des chemins de fer nationaux du Canada, (b) d'autres chemins de fer canadiens, (c) de compagnies canadiennes d'huile, (d) de compagnies canadiennes de produits chimiques, (e) d'autres compagnies ou personnes canadiennes, (f) sont-ils loués par quelqu'une des compagnies ou personnes susmentionnées et (g) sont-ils la propriété de compagnies américaines ou loués par elles mais utilisés au Canada?

2. Quelle est la capacité totale, en gallons, de tous ces wagons-citernes actuellement utilisés pour le transport des produits du pétrole?

3. Quels produits autres que ceux du pétrole transporte-t-on dans ces wagons-citernes?

4. Quelle est la capacité totale, en gallons, de tous les wagons-citernes actuellement utilisés pour le transport de produits autres que ceux du pétrole?

5. Quelle est la capacité totale, en gallons, de tous les wagons-citernes qui ne sont pas actuellement utilisés pour le transport des produits du pétrole mais qui pourraient être affectés à cet usage?

6. Pendant la période écoulée du 22 avril au 22 mai de 1941 et 1942, ou pendant la période mensuelle la plus rapprochée pour laquelle on peut obtenir ces chiffres, combien de wagons-citernes a-t-on affectés au transport des produits du pétrole destinés (a) à l'île du Prince-Edouard, (b) à la Nouvelle-Ecosse, (c) au Nouveau-Brunswick, (d) au Québec, (e) à l'Ontario, (f) au Manitoba, (g) à la Saskatchewan, (h) à l'Alberta et (i) à la Colombie-Britannique, et quelle est la capacité, en gallons, de ces wagons-citernes?

7. Pendant ces périodes de temps, combien de wagons-citernes a-t-on affectés, dans chacune des provinces, au transport des produits du pétrole de bases d'approvisionnement à l'intérieur d'une province à d'autres centres situés à l'intérieur de la même province, et quelle est la capacité, en gallons, de ces wagons-citernes?

334. Etat montrant:—

1. Combien existe-t-il d'écoles d'entraînement sous la juridiction du corps d'aviation royal canadien?

2. Combien de ces écoles sont-elles situées dans des centres ayant d'autres industries de guerre, et quels sont les noms de ces centres?

3. Le gouvernement a-t-il reçu l'offre de quelque prime ou rémunération ou de quelque espèce de services, de la part des corporations municipales, pour aider ou faciliter l'établissement de centres d'instruction aérienne?

4. Dans l'affirmative, quelles sont ces offres et d'où viennent-elles?

M. Power, membre du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Rapport de la conférence d'Ottawa sur l'entraînement aérien, tenue en mai 1942. (Versions anglaise et française).

Copie abrégée d'un mémoire sur un accord conclu entre les gouvernements du Royaume-Uni, du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande au sujet de l'entraînement des équipages de bord dans l'aviation au Canada et leur service subséquent, en date du 5 juin 1942. (Versions anglaise et française).